

*** COMPTE RENDU DE SEANCE ***

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 18 février 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Zeina KHAIR-LAFOND, Pascal MARION-BOURGEAT, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Patrice MANGEREST, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENTS :

Yolande LOBA, Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Catherine GUILLEN-AVEZ à Daniel GOUX, Mireille ROUVIERE à Marie-Jo BASSON, Christian BULAND à Corinne DUBOS, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI, Philippe MEUNIER à Pierre FAVRE, Pascal MERLE à Catherine LAVAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2010.

.../...

Communication n° 10.024 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de janvier 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de janvier 2010.

Délibération n° 10.025 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs présents au 1er février 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à des erreurs techniques sur les nombres affichés dans le tableau des effectifs présenté mensuellement, ACCEPTE de corriger les données figurant sur le tableau des effectifs au 1^{er} février 2010, tel que présenté ; DECIDE d'examiner dorénavant ce tableau trimestriellement, afin de permettre au service le temps de vérifications efficaces ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2010, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 10.026 : RESSOURCES HUMAINES : Poste d'ingénieur territorial chargé(e) de mission "développement durable" - Complément à la délibération n° 09.004 du 29/01/2009

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE la délibération initiale n° 09.004 du 29 janvier 2009 relative au poste de catégorie A d'ingénieur territorial chargé(e) de mission « développement durable », en précisant que, suite au jury de recrutement aucun candidat statutaire ne disposant des compétences professionnelles et relationnelles attendues sur ce poste, il convient d'avoir recours à la possibilité de recruter un agent contractuel en application du 2° de l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 379 des traitements de la fonction publique territoriale, complétée par le régime indemnitaire applicable par référence aux ingénieurs territoriaux et par la prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2010, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 10.027 : RESSOURCES HUMAINES : Modification de la rémunération du directeur du centre culturel Théo Argence

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à vacance du poste, FIXE la rémunération de l'emploi contractuel de directeur du centre culturel Théo Argence sur la base non plus de l'indice brut 935 mais 830 des traitements de la fonction publique territoriale ; ANNEXE à ce traitement le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité en référence au grade de directeur territorial, et une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 du budget primitif 2010.

Délibération n° 10.028 : AFFAIRES FINANCIERES : Octroi d'une garantie financière à la S.A. d'HLM "ICF Sud-Est Méditerranée" pour la construction de 66 logements sis 1 à 11 rue Pierre Sémard

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE la garantie solidaire de la Ville de Saint-Priest à la S.A. d'HLM "ICF Sud-Est Méditerranée" (15 bis rue Henri Chevalier à Lyon) pour le remboursement de la somme de 165.247 euros représentant 15 % du prêt de 1.101.646 euros à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 66 logements sis 1 à 11 rue Pierre Sémard ; DIT qu'au cas où la S.A. d'HLM "ICF Sud-Est Méditerranée", pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles dues par elle en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Priest s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ; ENGAGE le Conseil municipal à libérer pendant toute la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt ; DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer au nom de la Commune toutes les pièces nécessaires concernant cette garantie financière.

Délibération n° 10.029 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
Déneigement - Convention avec M. Guy Pagnoud, agriculteur

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer avec Monsieur Guy Pagnoud, agriculteur, une nouvelle convention fixant les termes de son concours lors des opérations de déneigement, moyennant une rémunération forfaitaire de 110 € TTC/heure ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 61521.

Délibération n° 10.030 : SECURITE ET PREVENTION : Conventions avec l'association d'aide aux victimes de Saint-Fons/Vénissieux et le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant le point « Accès au droit – aide aux victimes » créé par la Ville, AUTORISE Madame le Maire à signer, telles que présentées, d'une part, la convention tripartite au titre de l'accès au droit avec l'association d'aide aux victimes de Saint-Fons/Vénissieux et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et d'autre part, la convention au titre de l'aide aux victimes avec l'association d'aide aux victimes de Saint-Fons/Vénissieux, conventions d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n° 10.031 : URBANISME : Cession d'un garage sis au 2ème sous-sol de l'immeuble de Rhône Saône Habitat (ZAC Mozart)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à Monsieur Kalayci du garage n° 24 (lot 23) du 2^{ème} sous-sol de l'immeuble de Rhône Saône Habitat dans la ZAC Mozart, au prix de 16.500 €, conformément à l'évaluation du service des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant ; DIT que la recette relative à cette cession, soit 16.500 €, sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 10.032 : LOGEMENT : Dispositif d'incitation à la mutation amiable des familles en sous-occupation au sein du parc HLM - Convention avec les bailleurs publics

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la mise en œuvre du dispositif expérimental visant à accompagner les bailleurs publics pour favoriser la mutation de ménages en sous-occupation au sein du parc locatif public, dispositif à hauteur de 20.000 € pour l'année 2010 ; AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de participation financière avec les différents bailleurs ainsi que tout document afférent ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du budget en cours.

Délibération n° 10.033 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Octroi d'une subvention exceptionnelle au centre socio-culturel de La Carnière pour son projet d'action sur le tri des déchets

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE une subvention exceptionnelle de 930 € au centre socio-culturel de La Carnière pour son projet sur le tri des déchets ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 10.034 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : Gestion et exploitation du château - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la désignation de la « Société d'Exploitation du Château de Saint-Priest » (S.E.C.S.P.) dont le siège social est à Brignais (69530), en tant qu'attributaire de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du château de Saint-Priest ; APPROUVE le projet de contrat présenté, dont l'économie générale a été exposée ; AUTORISE Madame le Maire à signer ledit contrat de délégation.

Délibération n° 10.035 : SOLIDARITE : Dispositif d'aide pour le maintien à domicile - Convention avec les bailleurs HLM

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'aide au financement de travaux permettant le maintien à domicile, AUTORISE Madame le Maire à signer avec les différents bailleurs sociaux partenaires de l'opération la convention fixant les règles d'intervention de la Ville dans le financement des travaux d'adaptation sur le parc public et les modalités de versement de sa participation aux bailleurs publics ; DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2042, 20418 et 20417.

= Comme annoncé par Madame le Maire, Monsieur Philippe Nicolino et Madame Nora Othman ne prennent pas part au vote concernant la délibération suivante n° 10.036 =

Délibération n° 10.036 : JEUNESSE ET ENFANCE : Gestion et animation d'un réseau d'équipements de proximité (maisons de quartier) - Conclusion d'un marché à procédure adaptée de services, passé en application des articles 26-III-1° et 30 du code des marchés publics - Autorisation de signature du marché

A la majorité (par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 10), le Conseil Municipal, conformément à la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres le 11 février 2010, AUTORISE Madame le Maire à signer le marché de gestion et animation d'un réseau d'équipements de proximité (maisons de quartier) avec le prestataire Léo Lagrange Centre Est, pour une durée de cinq ans à compter du 1er avril 2010, conformément aux conditions présentées (montant : 4.624.634 € pour les 5 ans du marché) ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 611.

Délibération n° 10.037 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Chrysostome pour l'association "Rencontre et Amitié" le 11/3/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rencontre et Amitié », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Chrysostome le 11 mars 2010.

Délibération n° 10.038 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du CCTA pour l'association "Rêves Rhône" le 21/3/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Rêves Rhône », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du CCTA le 21 mars 2010.

Délibération n° 10.039 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Edouard Herriot pour la C.R.A.M. le 24/3/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à la C.R.A.M. (Direction de l'Assurance Retraite), à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Edouard Herriot le 24 mars 2010.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

**Le Maire,
Martine DAVID**